

Rapport N° 2024/144 de la COFIN

**Comptes communaux et gestion de l'exercice 2023**

**Résultat : CHF 672'184.-**

---

Nyon, le 10 juin 2024,

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après Cofin), en charge de l'étude du préavis cité en titre et du présent rapport, s'est réunie le mercredi 29 mai 2024 à 19h30, Salle des Maquettes du Lancaster, Place du Château à Nyon, en présence de Monsieur Claude Uldry, Municipal en charge du Service d'architecture (SDA) et du Service des finances (FIN), et de Madame Ying Cottier, Cheffe du Service des finances.

Cette commission les remercie pour leur disponibilité, leurs explications concrètes et détaillées et les réponses apportées en toute transparence aux questions que chaque commissaire a eu l'opportunité de poser.

Elle était composée de Mesdames Caroline Bordier, Muriel Cardinaux, Monique Chevallay Piguët, Armelle DuPasquier, Nathalie Etter et Messieurs Maël Joly et Olivier Monge (président et rapporteur). Laure Damtsas, Taïna Pieren, Marius Diserens, Pierre Girard et Yann Fagnoli étaient excusé.e.s.

## **1. Présentation générale des comptes pour l'exercice 2023**

Pour la bonne compréhension de ce qui suit, il est important de rappeler ceci : quand le Conseil communal adopte en décembre le budget de l'année à venir, il s'agit d'une autorisation de dépenses accordée à la Municipalité sur la base de leurs prévisions et besoins dans les services. Les comptes, bouclés au 31 décembre chaque année, correspondent à la réalité effective. Des montants ont été utilisés conformément au budget, certains ont été sous-employés, d'autres dépassés. Une certaine prudence est toujours de mise au budget afin d'éviter les mauvaises surprises et les problèmes qui y seraient liés.

Les comptes de l'exercice 2023 se soldent par un bénéfice final de CHF 672'184.- alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de CH 11'097'586.-.

Par rapport au budget 2023, les charges sont supérieures de 3.7% à ce qui avait été escompté (+ CHF 9'279'518.-) tout comme les revenus qui, eux, sont supérieurs de 8.7% (+ CHF 21'049'289.-).

Comptes de Fonctionnement	Comptes 2023	Budget 2023	Var C23/B23	% Var C23/B23	Comptes 2022	Var C23/C22	% Var C23/C22
Revenus	262.8	241.8	21.0	8.7%	223.1	39.7	17.8%
Charges	262.1	252.9	9.3	3.7%	225.1	37.0	16.4%
<b>Résultat</b>	<b>0.7</b>	<b>-11.1</b>	<b>11.8</b>	<b>-106.1%</b>	<b>-2.0</b>	<b>2.7</b>	<b>-132.9%</b>

### En bref :

Les comptes de fonctionnement 2023 sont bouclés avec un résultat positif de CHF 672'184.-

Ils présentent une marge d'autofinancement de CHF 17.8 millions.

Le total des charges s'élève à CHF 262.1 millions et le total des revenus à CHF 262.8 millions.

En matière d'investissement, la Municipalité a dépensé CHF 23.9 millions avec des recettes d'investissement de CHF 1.7 millions, ce qui représente un investissement net de CHF 22.2 millions.

Quand on compare la marge d'autofinancement avec le montant d'investissement net, il ressort que les investissements sont autofinancés à hauteur de 80.3%.



Sur une échelle de 12 ans (2011-2023), seuls quatre exercices de comptes de fonctionnement ont été bouclés avec un solde négatif, en déficit.

Cela concerne les années très particulières qu'ont été 2017 (CHF -3'485'577.-) et 2018 (CHF -6'077'026.-) puis les années 2021 (CHF -387'219) et 2022 (CHF -2'043'132).

Qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire, tout exercice mérite quelques explications afin de comprendre les principaux écarts.

## 2. Charges par nature (en MCHF)

Charge du personnel, Achat, biens et services et Péréquation sont les charges principales.

Les principaux écarts entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par les différences suivantes (en millions de CHF) :

Charges par nature		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Var C23/B23	% Var C23/B23
30	Autorités et personnel	62.8	63.5	58.4	-0.7	-1.0%
31	Bien, Services, Marchandises	62.3	59.8	42.0	2.4	4.1%
32	Intérêts Passifs	2.3	2.2	1.3	0.0	1.6%
33	Amortissements	19.3	16.6	16.7	2.6	15.7%
35	Rbt, Part. et Subv. À des collect. publiques	80.0	72.4	73.5	7.6	10.4%
36	Aides et subventions	19.3	19.4	16.8	-0.2	-1.0%
38	Attrib. fonds et financ. spéciaux	1.3	2.4	2.2	-1.1	-44.6%
39	Imputations internes	14.9	16.4	14.3	-1.4	-8.8%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>262.1</b>	<b>252.9</b>	<b>225.1</b>	<b>9.3</b>	<b>3.7%</b>

### 30. Autorités et personnel

L'écart de CHF -700'000.- entre le budget et les comptes s'explique par :

- Au compte 3011, charges salariales du personnel fixe moins élevées en raison notamment de postes vacants ;
- Au compte 2012, remplacement de personnel fixe pour cause de maladie/accident par du personnel auxiliaire. Des postes vacants en attente de recrutement ont également été compensés par du personnel auxiliaire ;
- Diminution des assurances en rapport à la baisse de la masse salariale du personnel fixe ;
- Remplacement de personnel fixe par du personnel temporaire.

Il est inscrit chaque année une non-dépense de CHF 800'000.- au budget au chapitre RH à la ligne 130.3011.03 - démarche d'économie. Le montant est de CHF 0.- aux comptes 2023.

Il y a toujours des postes vacants, cela représente une non dépense - démarche d'économie - et cela a bien été absorbé.

Le compte 3011 est même encore inférieur au budget de 1.3 MCHF. Le 3012 est supérieur de 1.2 MCHF par rapport au budget, l'effet est quasi neutre entre 2011 et 2012.

### 31. Bien, Services, Marchandises

L'impact le plus important vient du prix de l'énergie avec de grandes fluctuations sur le prix du marché pour l'achat des dernières parts d'énergie d'adaptation à la demande.

Parallèlement à la hausse des prix, il y a cependant une baisse de consommation d'électricité transportée par le réseau due à l'autoconsommation, la sensibilisation sur les économies d'énergies et à la suppression des appareils peu efficaces.

Par rapport au budget, l'augmentation est de +3.0 MCHF concernant l'électricité et de +0.3 MCHF concernant le gaz.

### 32. Intérêts passifs – Service de la dette

Le taux d'intérêt moyen de la dette sur l'année est de 0.76 %, un peu plus élevé que pour 2022 mais encore raisonnable (+0.34 pt vs. 2022). La ville lisse ses emprunts sur court et long terme, cela a permis de ne pas renouveler l'ensemble des emprunts.

Le montant au compte est en ligne par rapport au budget avec une augmentation contenue de CHF 55'344.-.



Emprunts à court terme au 31.12.2023 : CHF 54'000'000.-

(CHF 56'500'000.- au 31.12.2022)

Emprunts à moyen et long terme au 31.12.2023 : CHF 243'584'000.-

(CHF 241'656'000.- au 31.12.2022)

L'endettement de la Ville au 31.12.2023 se monte à CHF 297'584'000.-.

Par rapport à 2022 (CHF 298'156'000.- au 31.12.2022), on note une diminution de CHF 572'000.-

Pour rappel, le plafond d'endettement fixé en début de législature est de 380 MCHF.

### 33. Amortissements

Par rapport au budget 2023, on note globalement une hausse de 2.6 MCHF.

Il y a un décalage d'une année dans le bouclage de certains investissements qui devaient l'être en 2022 et ainsi débiter leur amortissement en 2023, ou bien qui n'ont pas été bouclés.

Préavis bouclés en 2022 non prévu au budget (+0.1 MCHF) : préavis 213/127 *Concept d'espaces publics* ; préavis 2014/150 *Plan directeur Vieille-Ville* ; préavis 2021/11 *Station prétraitement Rive*.  
Préavis non bouclés en 2022 (-0.1 MCHF) : préavis 2011/199 *Optimisation énergétique bâtiments communaux* ; préavis 2019/152 *Réseaux distrib. Rte Etraz Prangins* ; préavis 2019/154 *Projet aggro Grand Genève (Elargissement sentier Cossy)*

A noter aussi -0.3 MCHF d'impôts irrécouvrables ; +0.9 MCHF pour des travaux terminés avec des crédits supérieurs aux prévisions et +0.3 MCHF Prélèvement sur fonds de réserve suite au bouclage du préavis 2020/221 *Déploiement système de mesure intelligent*.

Enfin, nous avons exceptionnellement un amortissement extraordinaire concernant notre participation dans la société EnergieÒ SA, société qui a effectué le forage à Vinzel avec un débit exceptionnel, mais à une température insuffisante.

La Commune de Nyon détient 25% du capital-actions d'EnergieÒ SA à CHF 14 millions, réparti à parts égales entre la SEIC, la SEFA et la Romande Energie.

Mais EnergieÒ SA a dû procéder à des corrections de valeurs de ses actifs pour déterminer ses fonds propres à CHF 6'570'752.- suite à l'audit de leur comptes 2023.

25% de cette somme représente la quote-part détenue par la Commune de Nyon, soit CHF 1'642'688.- et par rapport à la valeur initiale de CHF 3.5 MCHF, cela représente une correction de valeur de CHF 1.8 MCHF, d'où cet amortissement extraordinaire.

La Ville renouvelle, éventuellement, intégralement ou partiellement, un emprunt en cas de besoin lorsque celui-ci est échu. Il n'y a pas d'amortissement sur la dette.

### **35. Remboursement, participation, subvention à des collectivités publiques**

Les charges péréquatives se retrouvent dans le chapitre 35, principalement la péréquation directe et la participation à la cohésion sociale, ancienne facture sociale.

Cette péréquation est en hausse de +3.2 MCHF par rapport au budget 2023. Il s'agit du résultat du décompte final 2022 encaissé en 2023 avec le retour péréquatif de 4.6 MCHF touché en 2023 et le complément à payer de 7.8 MCHF que l'on va payer en 2024.

Dans l'exercice 2023, plusieurs opérations ont été enregistrées sur les comptes de péréquation :

- Les acomptes 2023 communiqués par le Canton en octobre 2022 (CHF 42'720'504.-) ;
- Le solde de la ristourne de la péréquation 2022 (- CHF 4'633'158.-). Le décompte définitif est plus favorable que ce qui avait été enregistré dans les comptes 2022. Le différentiel en faveur de la Ville est donc inscrit dans les comptes 2023 ;
- Un complément prévisionnel selon le décompte provisoire 2023 à hauteur de CHF 7'779'142.-.

Péréquation directe :

Dans ces comptes 2023, la Ville de Nyon paie CHF 13'281'187.- y compris un différentiel de l'année précédente de CHF +218'821.-. C'est en hausse par rapport aux comptes 2022 (CHF 7'868'449.-).

Participation à la cohésion sociale (PCS) :

Dans ces comptes 2023, la Ville de Nyon paie CHF 30'744'930.- y compris un différentiel de l'année précédente de CHF -4'818'941.-. C'est en baisse par rapport aux comptes 2022 (CHF 34'879'375.-).

La participation à la Police Nyon-Région (PNR) s'élève à CHF 9'390'754.- contre CHF 8'355'275.- l'année dernière, tandis que la rétrocession, supérieure au budget de 0.7 MCHF, se monte à CHF 1'663'753.-.

La participation au Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à CHF 873'858.- et CHF 55'864.- lui ont été restitués par l'association.

Au total, si l'on prend la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale ainsi que la participation à la réforme policière, Nyon a payé en 2023 CHF 45'866'488.-. (CHF 44'574'986.- en 2022).

### 36. Aides et subventions

Une diminution de – 0.2 MCHF aux aides et subventions à des institutions privées est le résultat des légères variations en plus ou en moins suivantes :

Aide, subventions à des institutions privées (-0.3 MCHF)

- -0.1 MCHF subventions mesures de mobilité
- -0.1 MCHF diminution de la participation à la couverture de déficit des crèches/garderies
- -0.1 MCHF aide à la pierre
- -0.1 MCHF subvention bus TPN
- -0.1 MCHF facture cantonale, participation aux frais de transports
- +0.2 MCHF subvention Sport, dont l'organisation du Tour de Romandie féminin vue dans le *préavis. 2023/125 Crédits supp. 2<sup>ème</sup> série au budget* mais neutralisée par les sponsors encaissés dans les revenus de la ville.
- +0.1 MCHF achat nouveau projecteur vidéo et remplacement des micros dont les fréquences n'étaient plus autorisées (paroisse catholique)

Aides individuelles (+0.1 MCHF)

- +0.2 MCHF Préavis 171/2019 *Financement communal des activités scolaires hors des bâtiments scolaires* (compensés par des subsides cantonaux et recettes parents)
- -0.1 MCHF Soutien projets privés fonds EEER

### 38. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Rien de particulier.

## 3. Revenus par nature (en MCHF)

La source de revenu principale est l'impôt à hauteur de 45.2%.

D'une manière générale, les revenus d'impôts des comptes 2023 augmentent de CHF 14'093'337.- (+ 12.9 %) par rapport au budget 2023 et de CHF 13'167'080.- (+ 12.0 %) par rapport aux comptes 2022.

Revenus par nature		Comptes	Budget	Comptes	Var	% Var
		2023	2023	2022	C23/B23	C23/B23
40	Impôts	118.7	105.8	106.7	12.9	12.2%
41	Patentes, Concessions	0.2	0.1	0.1	0.0	20.5%
42	Revenus du patrimoine	10.8	11.0	10.9	-0.2	-1.4%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	69.4	67.9	52.8	1.5	2.2%
44	Parts à des recettes cantonales	3.8	2.6	2.5	1.2	47.7%
45	Part. et Rbts de collectivités publiques	32.8	26.5	26.8	6.3	23.7%
46	Autres prestations et subventions	8.7	8.4	8.2	0.4	4.4%
48	Prél. Sur fonds et financements spéciaux	3.4	3.1	0.6	0.3	9.3%
49	Imputations internes	14.9	16.4	14.3	-1.4	-8.8%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>262.8</b>	<b>241.8</b>	<b>223.1</b>	<b>21.0</b>	<b>8.7%</b>

### 40-41-44 Recettes fiscales

Il est apparu aux comptes 2023 que les recettes fiscales sont en hausse de +14.1 MCHF par rapport au budget 2023.

Cette différence est due aux variations suivantes :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques voit une hausse de +3.8 MCHF répartie comme suit : impôt sur le revenu (+1.6 MCHF), rétrocession de l'impôt frontalier (+1.4 MCHF, à noter environ 400 frontaliers de plus) et l'impôt sur la fortune (+0.8 MCHF)
- l'impôt sur le revenu des personnes morales voit une hausse de +5.5 MCHF: toutes les recettes augmentent par rapport au budget, notamment l'impôt sur le bénéfice (+4.9 MCHF) et sur le capital (+0.4 MCHF)
- les impôts fonciers (+0.4 MCHF) et les impôts conjoncturels (+4.5 MCHF) participent également à l'augmentation des recettes fiscales.

Il est à noter que notre point d'impôt communal se monte à CHF 1'663'090.- contre CHF 1'520'149.- en 2022 et CHF 1'461'873.- en 2021.

Rapporté au nombre d'habitants, notre point vaut CHF 72.4, contre CHF 67.62 l'année précédente et CHF 66.08 en 2021.

La valeur cantonale moyenne n'est pas connue pour 2023, mais celle de 2022 s'élève à CHF 48.50.

### **Impôts Conjoncturels**

Ils sont difficiles à prévoir. La moitié de ces impôts encaissés repartent au Canton en charge péréquative.

Par rapport au budget 2023, les impôts conjoncturels sont en hausse de +4.5 MCHF :

- Droit de mutation +2.1 MCHF
- Impôt sur gains immobiliers +1.2 MCHF
- Impôt successions et donations +1.2 MCHF

### **42 Revenus du patrimoine**

Rien à signaler.

### **43 Taxes, émoluments, produits des ventes**

Les revenus de ce chapitre sont supérieurs à ceux budgétisés à raison de + CHF 1'510'796.- (+ 1.5%). Les principales raisons sont les suivantes :

- +0.2 MCHF Emoluments contrôle des habitants (auparavant nature 435); -0.1 MCHF moins de délivrance de permis de construire que prévu
- -0.4 MCHF Taxes de raccordement (budget présente une moyenne pluriannuelle); +0.1 MCHF Taxes forfaitaires plus importantes que budgétées
- -0.2 MCHF Reclassement émoluments contrôle des habitants en nature 431; +0.3 MCHF Diverses facturations plus élevées que prévu (Eaux, réseau distribution, gaz, matériel photovoltaïque)
- Remboursements d'assurances consécutif à des arrêts maladie et accidents (+0.9 MCHF)
- Prestations SI Nyon refacturées à ThermorésÔ SA (+0.1 MCHF), Finances d'entrées des piscines (+0.1 MCHF), Participation aux excédents La Mobilière Assurances (+0.1 MCHF); Recettes restaurant scolaire (+0.2 MCHF), refacturation frais inter-réseau supérieure au budget (+0.2 MCHF)

### **45 Participations et remboursements de collectivités publiques**

Ce sont + 6.3 MCHF de « retour » des différentes subventions et participations cantonales et fédérales que la Commune de Nyon peut enregistrer à ses comptes 2023 (32.8 MCHF aux comptes au lieu de 26.5 MCHF au budget soit +24%).

Ces différences se répartissent comme ci-dessous :

- Différentiel péréquation directe de l'année précédente (+4.8 MCHF); Compensation fédérale (+0.5 MCHF)
- +0.2 MCHF Subsidés cantonaux camps et activités hors bâtiments scolaires (préavis 171/2019)
- Subvention FAJE / OFAS (+1.0 MCHF)
- Participations des communes pour élèves domiciliés hors Nyon (-0.2 MCHF)
- Autres participations - Subvention Ecologement Programme EE Nyon (+0.1 MCHF); Cotisation Cartolacôte (-0.1 MCHF)

#### 46 Autres prestations et subventions

En légère augmentation (+ CHF 371'528.-). Principalement, les contributions parentales aux unités d'accueil se sont avérées plus importantes que celles attendues (+0.3 MCHF) et la participation Asse Boiron pour la structure d'accueil familial (-0.1 MCHF) légèrement inférieure à celle budgétisée.

#### 48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

En légère hausse de +0.3 MCHF par rapport au budget :

Prélèvement Fonds de réserve et de renouvellement :

- +0.2 MCHF Dissolution réserve provision sur impôts
- +0.1 MCHF Diminution provision pertes sur débiteurs

Prélèvement. Financements spéciaux<sup>1)</sup>

- +0.3 MCHF Prél. s/fonds de réserve suite bouclage préavis 2020/221 Déploiement système de mesure intelligent
- +0.5 MCHF Prél. s/fonds Gaz (9280.28) afin de compenser partiellement la hausse prix d'achat moyen et la marge sur le gaz
- -0.7 MCHF Equilibrage des chapitres dits «fermés» (111 Développement durable, 810 Service des eaux, 821 Réseau de distribution, 823 Eclairage public, 865 EEER)

#### Investissements en 2023

Plan d'investissements	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Var C23/B23	% Var C23/B23
Dépenses	23.9	56.2	26.2	-32.3	-57.5%
Recettes	1.7	3.3	2.6	-1.6	-49.0%
<b>Investissements net</b>	<b>22.2</b>	<b>52.9</b>	<b>23.6</b>	<b>-30.7</b>	<b>-58%</b>

Par rapport aux comptes 2022, le montant des investissements bruts en 2023 est un peu moins élevé et s'établit à CHF 23'920'545.-. Les recettes totalisent CHF 1'699'269.-, soit un investissement net de CHF 22'221'275.-.

Au budget, il était prévu un montant d'investissement de CHF 52'894'000.- mais moins de 50% d'entre eux ont été effectivement réalisés.

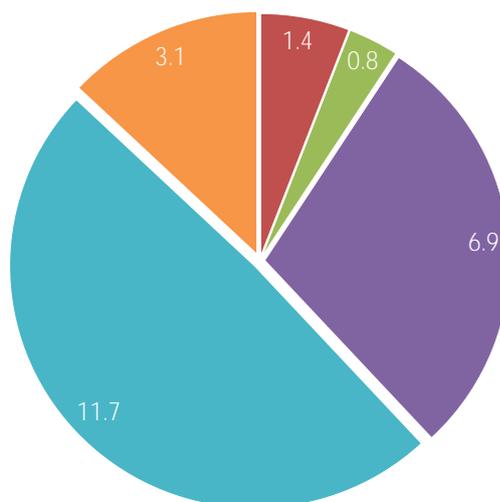
La part des investissements autofinancés s'élève à 80.3%, contre 68.6% en 2022.

#### Les principaux investissements bruts en 2023 sont les suivants :

- Crédits de Renouvellement, Renforcement Réseaux et Services énergétiques des Services Industriels (6.0 MCHF)
- Préavis 2020/215 Hôtel de Police (5.5 MCHF)
- Préavis 2023/109 rénovation école et salle de gym du Centre-Ville (0.9 MCHF)
- Préavis 2020/216 Crédit-Cadre 2021-2022 Bâtiments communaux (0.8 MCHF)

- Préavis 2022/83 Crédit-Cadre 2023-2024 Bâtiments communaux (0.7 MCHF)
- Préavis 2022/43 Locaux communaux Place Château (0.6 MCHF)
- Préavis 2023/106 Rénovation Centre sportif Rocher (0.6 MCHF)
- Préavis 2021/18 Aménagement affichages numériques Bâtiments scolaires de Nyon (0.5 MCHF)
- Préavis 2021/7 Crédit étude Parc Perdtemps (0.4 MCHF)
- Préavis 2022/84 Crédit étude 1<sup>ère</sup> étape assainissement et réfection cuisine Complexe Nyon-Marens (0.4 MCHF)

Graphiquement, les investissements se répartissent comme suit :



### Marge d'autofinancement et dette

Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) est de CHF 17'838'915.-.

Ce résultat positif signifie que la Municipalité a financé l'entièreté des charges de fonctionnement sans recourir à l'endettement.

La part des investissements net autofinancés est de 80.3%.

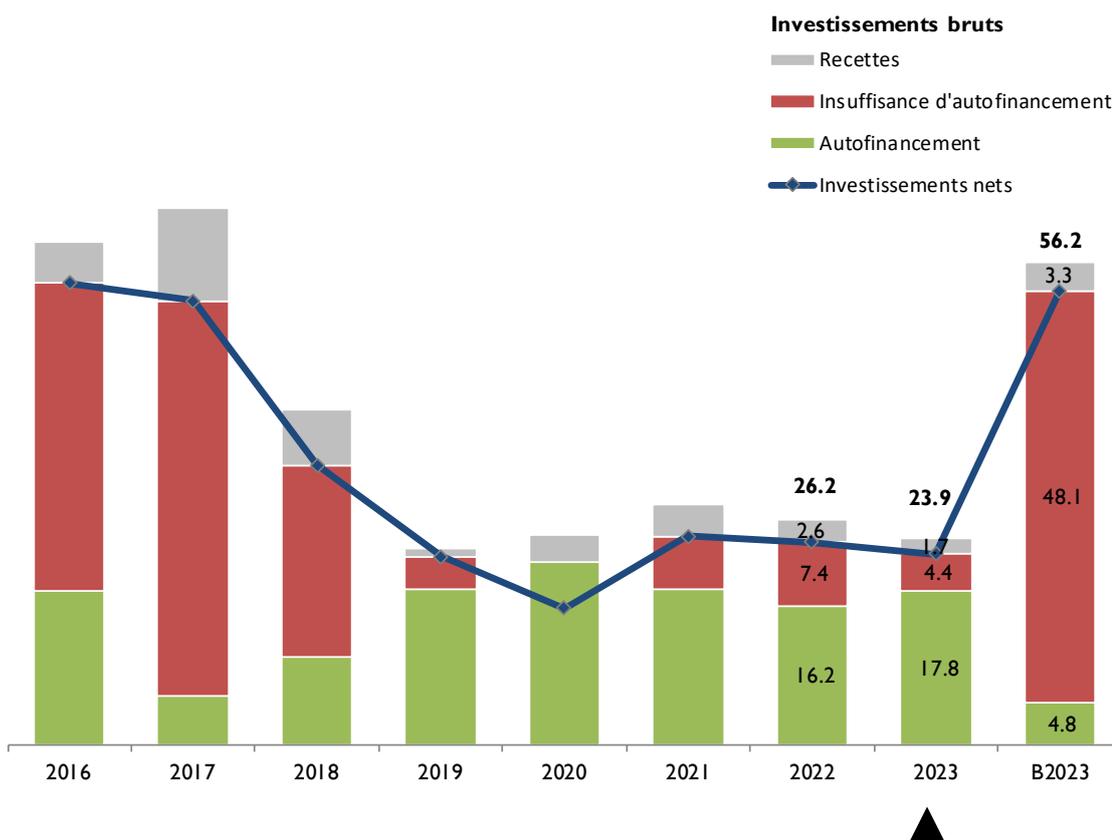
2023 est une année exceptionnelle grâce aux recettes fiscales favorables.

Nous avons pu baisser notre dette de CHF 572'000.- et, à ce jour, la dette est toujours en dessous des 300 MCHF (CHF 297'584.-).

Pour rappel, notre plafond d'endettement est fixé à 380 MCHF pour la législature.

### Remboursement de la dette

Quand un emprunt arrive à terme, on le renouvelle si on a besoin d'argent et autrement on le rembourse ou bien on emprunte moins. Lorsque la ville contracte un emprunt, les établissements bancaires demandent si c'est avec ou sans amortissement. Si c'est avec, il faut rembourser. Le Service des finances surveille les liquidités et agit en conséquence. Du coup, cette année, il y a eu la possibilité de baisser la dette.



En CHF	Marge d'autofinancement
Budget 2024	141'659.-
<b>Comptes 2023</b> (budget 2023)	<b>17'838'915.-</b> (4'833'316.-)
<b>Comptes 2022</b> (budget 2022)	<b>16'201'371.-</b> (8'777'133.-)
<b>Comptes 2021</b> (budget 2021)	<b>18'128'607.-</b> (8'745'010.-)
<b>Comptes 2020</b> (budget 2020)	<b>21'250'150.-</b> (12'055'749.-)
<b>Comptes 2019</b> (budget 2019)	<b>18'161'370.-</b> (11'627'501.-)
<b>Comptes 2018</b> (budget 2018)	<b>10'260'328.-</b> (9'287'479.-)
<b>Comptes 2017</b> (budget 2017)	<b>5'778'539.-</b> (8'810'000.-)
<b>Comptes 2016</b> (budget 2016)	<b>17'932'149.-</b> (5'957'000.-)
<b>Comptes 2015</b> (budget 2015)	<b>18'316'565.-</b> (4'412'000.-)
<b>Comptes 2014</b> (budget 2014)	<b>15'435'472.-</b> (6'181'000.-)
<b>Comptes 2013</b> (budget 2013)	<b>21'551'068.-</b> (6'488'000.-)

### Dépassements > CHF 50'000.- non annoncés

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, tout dépassement supérieur à CHF 50'000.- (montant étant la limite de la compétence municipale) sur une ligne budgétaire doit faire l'objet d'une demande passant par un préavis de crédits supplémentaires. Toutefois, il arrive chaque année que quelques-unes de ces dépenses soient traitées lors du bouclage des comptes.

La COFIN rappelle à la Municipalité la règle citée ci-dessus, mais reconnaît le bien-fondé de ces dépassements et est satisfaite par les explications données.

Les dépassements de plus de CHF 50'000.- aux comptes 2023 sont les suivants :

#### Dépassements > 50 KCHF non annoncés

Hors natures 33, 38, 39, prérogation, participation cantonale et TVA

No Compte	Description	C2023	B2023	Ecart	Commentaires
130.3040.00	Cotisations caisse de pensions	154'448	8'514	145'934	Erreur imputation B2023
355.3141.32	Rue de Rive 54, Fleur de Lys	58'372	0	58'372	Budget dans compte 355.3141.80
356.3141.00	Entretien des bâtiments	78'535	21'500	57'035	Une fuite d'eau au dernier étage a provoqué des dégâts d'eau dans tout l'immeuble. L'assurance doit se déterminer sur le montant du remboursement.
430.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	60'774	5'200	55'574	- 2 auxiliaires durant 2 et 7 mois, en remplacement de personnel malade ou accidenté (NM du 12.06.2023). - 2 jobs d'été
452.3526.00	Elimination déchets	651'309	500'000	151'309	Oubli saisie CHF 165'000.- en 2023 (COFIN informé)
525.3199.02	Restaurant scolaire - couverture de déficit	63'481	0	63'481	
526.3662.00	Participation camps, courses d'écoles, visites, spectacles	462'846	310'000	152'846	- Préavis 171/2019 Financement communal des activités scolaires hors des bâtiments scolaires. Compensés par les participations parents et subides cantonaux (526.4512.00 et 526.4652.04). - Premier exercice.
581.3652.00	Participation aux frais	240'566	185'575	54'991	Achat d'un nouveau projecteur vidéo et remplacement des micros dont les fréquences n'étaient plus autorisées (11'972 CHF à la charge de la Ville de Nyon)
615.3143.01	Frais d'entretien, exploitation stationnement	251'059	185'700	65'359	- Remplacement du système de paiement compensé par un prélèvement sur le fonds parking (NM du 28.07.2023) - Réparation des pannes des horodateurs et système de contrôle d'accès (NM du 28.07.2023) - Hausse tarif de l'électricité
710.3011.00	Traitements	1'392'783	1'336'799	55'984	- Effets des Préavis 2023/96 et 2022/29. Adaptation des taux d'activité d'une partie du personnel administratif. - Renforcement de la direction en charge des LIAPE communales, rattachée à la direction du service (prévu initialement dans les comptes des structures)
760.3655.02	Sub. Garderie Fontaines / Brin de Vie	1'549'701	1'384'324	165'377	Pensions parents et subventions OFAS surévaluées.
760.3655.12	Subvention crèche Les Bot Tines	369'743	233'128	136'615	Pensions parents surévaluées.
762.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	54'484	0	54'484	Remplacement du personnel éducatif (maladie, accident, postes fixes au concours...) dans le respect des directives cantonales d'encadrement des enfants.
800.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	270'893	178'631	92'262	Collaborateur auxiliaire en attendant l'arrivée de la ressource recrutée. Entièrement compensé par 800.3011.00 et suivants
822.3123.00	Achats électricité	17'803'334	15'295'795	2'507'539	Prix moyen d'achat supérieur à celui connu au moment du budget. Entièrement compensé par le mécanisme de différence de couverture (822.4351.04)
822.3123.01	Achats d'électricité élus	2'428'597	1'690'377	738'220	Prix moyen d'achat et nombre de clients marché supérieurs à ceux connus au moment du budget. Entièrement compensé par les ventes y relatives (822.4351.00)
830.3122.00	Achats gaz	10'544'599	10'264'803	279'796	Prix moyen d'achat supérieur à celui connu au moment du budget. Partiellement compensé par un prél. sur fonds gaz (830.4819.00)
840.3080.00	Personnel temporaire	87'180	0	87'180	Collaborateur auxiliaire en attendant l'arrivée de la ressource recrutée. Entièrement compensé par 840.3011.00 et suivants

#### 4. Examen des comptes, ligne par ligne

Lors de sa séance, la Cofin passe en revue chaque ligne des comptes.

Voici les questions soulevées lors du passage en revue des lignes :

*110.3170.00 Frais réception : il y a un dépassement en raison de la fête au président du Grand Conseil. A-t-on reçu un soutien financier de la part d'autres communes du district ?*

En rapport avec la réception en l'honneur de Laurent Miéville, il a été créé une association « festivités de la présidence ». La Ville de Nyon a payé l'apéro et a refacturé les boissons à l'association qui a indemnisé CHF 5'000.-. Donc le dépassement de ce compte est compensé par les revenus.

*115.3199.01 Sinistres non remboursés par les assurances ; A quel genre de sinistre cela correspond-il ?*

Pour des dégâts d'eau, de vandalisme WC, vol de vélo, etc par exemple, la franchise est payée par l'office juridique. C'est le service concerné qui paye la facture de réparation et quand l'assurance rembourse, on enlève ces charges-là.

*130.3051.00 Primes assurance perte de gains RH CHF 33'146.-  
Idem C2022, pourquoi juste CHF 4'000.- au B2023 ?*

La ligne 130.3051.00 devrait être de CHF 20'018.- au B2023 au lieu de 4'018.-. Les RH avaient corrigé ces CHF -16'000.- (130.3051.04) qui découlent de la démarche d'économie des CHF 800'000.- mais oublié de remettre dans la ligne supérieure.

*150.3012.00 Salaire personnel auxiliaire – il y avait-il un montant prévu dans les préavis en question ou pas ?*

Le préavis 2022.44 « Les femmes à côté de la plaque » prévoit un crédit de fonctionnement de CHF 40'000.- au compte 710.3185.00 Honoraires et frais d'études. Dans le cadre de cette recherche historique afin d'identifier les femmes « qui ont fait Nyon », le service de la culture a été sollicité. La Municipalité a décidé de lui accorder un budget de CHF 20'000.- transféré du SCS. Quant au préavis 2022.36 « Réaménagement de la route de Divonne », un montant de CHF 35'000.- est prévu pour l'organisation d'un concours d'artiste. Le service de la Culture a engagé une auxiliaire pour cette tâche. La dépense aurait dû être imputée sur le préavis 2022.36.

*153.3653.0 Subventions activités locales, Plan de relance de l'Usine à gaz de CHF 15'000.-.  
Entièrement compensé sur le Préavis Covid N° 2020/212 et selon DM 20.2.23  
C'est une subvention supplémentaire !?*

Oui effectivement. A l'époque du Covid, sur un préavis de soutien voté par le CC, il restait un solde de CHF 20'000.- pour la culture. Ils ont proposé de financer l'UàG pour un plan de relance.

*157.3161.00 Loyer des locaux CULT, Nouveau bail à loyer - demande de crédit supplémentaire non compensé selon DM du 30.1.23.*

*Il s'agit de quel bâtiment ?*

C'est le Loyer des locaux de l'Atelier des musées, situé Route du Stand.

*175 Stade de Marens – à propos du loyer, explication ?*

Un système de loyer correct par rapport à la vraie valeur avait été mis en place avec en compensation des subventions adaptées en conséquence, à chaque renouvellement de convention ou bail revu, avec toutes les associations. FC Italia a refusé par peur de coupe budgétaire (sans subvention, ils feraient quoi ?). Du coup la Municipalité avait augmenté le loyer dans le budget 2023, FC Italia ayant refusé de signer la nouvelle convention, cela a été abaissé au budget 2024 à CHF 6000.-.

*191.3157.00 Entretien matériel informatique et 191.4529.00, Cotisation Cartolacôte  
Il y avait quoi de prévu au B2023 qui n'a pas été réalisé ?*

Il y avait eu un gros préavis « plate-forme SIN » où il était question d'un outil informatique, il y a eu du retard dans ce préavis, outil pas encore prêt, donc pas d'entretien.

Pour Cartolacôte, pas de nouveaux partenaires trouvés malgré la recherche du SDT.

*191.4529.00 Cotisation Cartolacôte : recette moitié de ce qui était prévu au budget; idem budget - comptes 2022 ! Même si globalement cela n'a pas d'incidence, ne devrait-on pas reconsidérer le montant mis au budget ?*

Oui en effet cela ne sert à rien de mettre un budget ambitieux car les comptes ne suivent pas, mais volonté de bien faire les choses. L'unité essaie d'avoir le plus de clients partenaires possibles mais cela ne marche pas aussi bien. Dans le B2025, on pourra en rediscuter.

*222 Rendements titres et créances - imputations internes 01, 02, 04, 05, mode de calcul ? Selon taux moyen endettement ? ou autre ?*

Par exemple pour la STEP, combien cela nous a coûté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ? On regarde ce qui reste comme valeur de l'actif, on regarde le taux communal moyen 0.8% multiplié par la valeur de base et cela donne la valeur.

*310.4272.00 Redevance droit usage du sol : taxe 0,7 ct/kWh, 684'000.- en 2023, 700'000.- en 2022, 703'000.- en 2021 – on remarque une baisse continue de cette recette, ce qui signifie que les citoyens sont attentifs à leur consommation d'électricité, mais que cela n'est pas compensé par l'augmentation de la population, ou alors autre raison de cette baisse ?*

0.7 ct/kWh n'a pas bougé. L'autoconsommation par les panneaux solaires, les appareils plus efficaces, la sensibilisation, font que cela explique pourquoi il y a moins de consommation.

*320.4355.00 Vente de bois : moins de demande que prévu, ou baisse du prix ?*

Il y a une baisse du prix car il y a beaucoup de bois sec 2023 en stock, car il se vend moins bien. Il ne faut pas couper davantage.

*320.3146.00 Entretien des forêts*

*Il y a quelle tâche de plus depuis 2 ans ? (vu le montant augmenté)*

Pas vraiment de tâche supplémentaire, mais c'est plutôt durant le Covid, ça a bien baissé, au contraire maintenant il y a une reprise d'activité :

2019 CHF 127'000.- ; 2020 CHF 56'000.- ; 2021 CHF 50'648.- ; 2022 CHF 41'831.- ; 2023 CHF 136'252.-

*451 et 451.3012.00*

*C'est déjà quoi les surnuméraires ?*

Il s'agit de 3012, personnel auxiliaire. La question est historique sur ce compte, c'est tout simplement un libellé resté depuis des années, qui concerne du personnel auxiliaire.

*460.3120.00 Eau, gaz, électricité SDI, 700'053.- au C2023 contre 380'707 au C2022, Augmentation tarif électricité et énergie*

Cela illustre, par exemple, le poids de l'augmentation du tarif de l'énergie !! Là il s'agit de l'épuration.

*615.3163.00 Offre mobility flex SDI, -1'284.- au C2023, 7'448.- au C2022, 10'503.- au C2021. Plus du tout d'intérêt ?*

Il y a deux choses : la Municipalité a décidé de créer un emplacement pour Mobility à Rive mais cela coûtait CHF 14'000.-. Il a été convenu que Nyon paye cette somme et que, du coup, Mobility rétrocède 75% des revenus générés. Dans ce compte 615 là, il y a notre abonnement, la participation à la place Mobility et il faudrait enlever 75% des revenus que Mobility nous retourne. En fait, plus les charges sont basses, plus les voitures Mobility ont roulé, donc mieux c'est !

L'autre chose est une erreur de compte transitoire en 2022 de CHF 5'000.-, c'est-à-dire comptabilisé CHF 5'000.- dans les comptes 2022 en pensant qu'il y avait cette charge à payer, mais en fait cela était déjà payé dans les charges 2022 et en 2023 ces CHF 5'000.- ont été extournés car il n'y avait pas eu besoin de payer cette charge. C'est pour cela que l'on trouve dans ce compte un négatif de CHF 1'284.- mais en enlevant l'erreur transitoire de CHF 5'000.-, en réalité cela a coûté pour 2023 : CHF -1'284 + CHF 5'000 = CHF 3'716.- donc cela a bien rapporté.

*615.3652.00 Subventions mesures de mobilité SDI, 19'004 au C2023, 165'775 au C2022, 126'201 au C2021. A quoi est dû cette chute ?*

Subventions financées par le fonds EEER.

On retrouve le montant dans le chapitre SIN compte 865 « énergie renouvelable », les gens font la demande auprès de l'office Mobility qui facture aux SIN le financement pour les mesures de subvention mobilité.

*710.3080 – 710.311 – 710.3161 - De quels locaux administratifs supplémentaires s'agit-il ?*

Ce sont les locaux au-dessus du service SCS, Marchandise 17, une fondation utilisait ces locaux et on les a repris.

*761.3012.00 Structure d'accueil familial de jour, salaire auxiliaires : heures de gardes à la baisse = moins de demande ou moins de mamans de jour ?*

Il n'y a pas que des mamans, il y a aussi des hommes qui font cela et il y a eu moins d'accueillants hommes.

*800.3193.00 Cotisations fixes à associations diverses - Il s'agit de quelle association ?*

Ces cotisations des SIN concernent une société de management de projet et une société de géothermie.

*821.3154.01 Frais de comptage - Hypothèse budgétaire en lien avec plate-forme romande de relevé des compteurs est décalée dans le temps. C'est-à-dire ?*

La mise en place des compteurs n'est pas aussi rapide que prévue, c'est pour cette raison qu'il y a moins au compte par rapport au budget un peu trop ambitieux.

*840.3080.00 Personnel temporaire*

Il s'agit d'un géomaticien.

*Au sujet des cautionnements de la ville au 31.12.2023, il en apparaît un nouveau concernant le Tennis-club de Nyon. C'est passé au Conseil dans un préavis ? pour un projet particulier ?*

Le préavis 2021.15 portant sur le plafond d'endettement a fixé le plafond de cautionnement à CHF 30 mios. Le Conseil a donné la compétence à la Municipalité pour accorder des cautionnements. Le cautionnement en faveur du Tennis-Club a pour l'objectif de faciliter le financement d'un projet d'optimisation énergétique.

## **Plan comptable MCH2**

Il sera appliqué en 2027. Le budget sera établi à l'été 2026 au plus tard. Les Services devront rentrer leur budget 2027 au plus tard le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Ce ne sera pas aisé de comparer d'une année sur l'autre entre ancien et nouveau plan comptable. Les charges sont réparties différemment.

Le Service des finances travaillera avec tous les services pour les former et les aider. Il y a toute une série de choses à faire et il faut le prendre comme un vrai projet.

## **Rapport de révision**

Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), les comptes communaux doivent être contrôlés par un organe de révision. Depuis plusieurs années, c'est la société Fidinter SA qui s'en charge et la Cofin a pris connaissance de son rapport.

Sous réserve des conclusions du rapport établi par la Cofin, le réviseur donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2023, tels qu'ils sont présentés et destinés au Conseil communal.

### A propos des EPTs

Nous avons noté un écart de 6.75 EPT entre les 401.85 au budget et les 395.10 effectifs aux comptes (360.05 au C2021).

Voici le détail de la répartition :

Service	C2023 EPT	B2023 EPT	Variation C2023- B2023
Administration générale (SAG)	28.60	27.40	1.20
Service des Ressources humaines (RH)	7.10	8.00	-0.90
Service de la culture (CULT)	23.30	23.60	-0.30
Sports, manifestations et maintenance (SMM)	58.35	57.65	0.70
Service des finances (FIN)	7.00	7.00	-
Service d'architecture (SDA)	13.40	13.90	-0.50
Service des infrastructures (SDI)	51.10	54.10	-3.00
Service du territoire (SDT)	16.35	16.70	-0.35
Service de l'environnement (SDE)	30.40	29.40	1.00
SDIS	6.00	6.00	-
Service de la cohésion sociale (SCS)	94.00	95.20	-1.20
Services industriels (SIN)	59.50	62.90	-3.40
<b>TOTAL des postes</b>	<b>395.10</b>	<b>401.85</b>	<b>-6.75</b>

### Discussion

La Cofin, tout comme la Municipalité et son Service des finances, restent prudents pour la suite. Il faudra décaisser les 7.8 MCHF sur l'année 2024.

Nous avons reçu l'information selon laquelle la dette n'a pas augmenté sur les quatre premiers mois de l'année 2024 et, en outre, il sera fait une note à la Municipalité trois fois par année au sujet du suivi des investissements et du plafond d'endettement. La Cofin imagine donc que le travail continu de priorisation suivra en conséquence.

Nous nous réjouissons du résultat de bouclage des comptes.

Que peut-on en tirer comme enseignement ?

Ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que la Cofin s'inquiète sur un budget très déficitaire débouchant sur des comptes acceptables. C'est toujours très tendu de voter le budget, tout cela pour arriver à une bonne surprise à la fin.

Il y a-t-il une façon de faire autrement pour ne pas avoir des chiffres aussi effrayants au bouclage du budget ?

Le Service des finances ne souhaite pas changer de méthode. Ils peuvent toujours pousser sur les recettes fiscales, mais ce serait basé sur rien du tout. La méthode pérenne permet une comparaison fiable et il vaut mieux une bonne surprise que l'inverse !

La prudence reste de mise.

*Puisque le résultat final des comptes 2023 se solde par un bénéfice, pourquoi ne pas en profiter pour rembourser de la dette ? En l'occurrence rembourser CHF 600'000.- supplémentaire voire boucler à zéro. A-t-on intérêt, par rapport au Canton, à conserver plus de dette ?*

Le résultat comptable de l'exercice ne reflète pas le niveau de nos liquidités. Au 31.12.2023 nos comptes bancaires avaient un solde disponible beaucoup plus important.

Quand l'état de notre trésorerie est suffisant à honorer les engagements à court terme, la Ville essaie de faire baisser sa dette par un non-renouvellement d'emprunt ou un renouvellement plus modeste. Pour mémoire nos contrats d'emprunt sont sans amortissement.

Par rapport au Canton, on a aucun intérêt à maintenir un niveau d'endettement plus élevé.

La confirmation est aussi redonnée au cours de la discussion sur le fait que pour toutes les communes, la moitié des impôts conjoncturels repartent au Canton.

## **Conclusion**

La Cofin prend acte du bouclage de ces comptes 2023 et de cette situation nettement plus favorable que ce que prédisait le budget.

La Municipalité présente devant notre Conseil des comptes présentant un excédent de CHF 672'184.- tandis que le budget annonçait une perte de plus de CHF 11.1 million. Elle annonce également des investissements à hauteur de CHF 23.9 millions couverts à plus de 80%.

Les circonstances sont favorables avec des revenus fiscaux en forte hausse de CHF 14.1 millions par rapport au budget 2023.

Les recettes d'impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, successions et donations) et les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des personnes morales ont été supérieurs à ce qui était attendu.

Les charges sont aussi en hausse, non pas celles sur lesquelles la Municipalité exerce un contrôle direct et qui sont maîtrisées, mais celles exogènes liées à la géopolitique ou qui relèvent d'opérations purement comptables au chapitre 33.

Globalement, la Cofin constate que les comptes 2023 de la Ville sont bien tenus.

La prudence reste de mise pour la suite car les « bonnes surprises » intéressantes pour les finances de la Ville, ne se reproduiront pas forcément tous les ans.

Certes, la Municipalité doit garantir des prestations de qualité à la population et soutenir le développement durable et attrayant de la Ville.

Mais prudence rime avec incertitude sur des variables comme inflation, renchérissement du prix de l'énergie et des matériaux, géopolitique, taux d'intérêts et certitude de décaisser les 7.8 MCHF péréquatifs et de compléter les EPT en cours de recrutement. Ce sont des variables qui pèseront sur les charges de la Ville.

Systématiquement, la Municipalité présente un budget prudent qui finit en des comptes meilleurs que prévus et, en effet, mieux vaut une Municipalité prudente plutôt qu'irresponsable. D'aucuns peuvent s'offusquer au budget, mais il ne faut pas confondre budget et comptes.

Cependant, c'est tout naturellement que devant la non hausse d'impôts, les investissements conséquents annoncés ont été revus à la baisse (50% réalisés). Sans vraiment de politique financière ou de choix politiques fracassants, la Municipalité trouve l'équilibre dans ses finances.

En 2022, la Cofin invitait la Municipalité à demeurer attentive sur les charges dont elle a la maîtrise, mais aussi à rechercher de solutions pour des recettes nouvelles ou supplémentaires. L'invitation reste valable pour 2023.

La Cofin a procédé à un examen approfondi et remercie la Municipalité et le Service des finances pour les échanges constructifs et transparents.

C'est une Commission des finances unanime qui vous recommande d'accepter le préavis sur les comptes de l'exercice 2023, tel que présentés par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 2024/144 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2023,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2023.

La Commission

Mesdames  
Bordier Caroline  
Cardinaux Muriel  
Chevallay Piguet Monique  
Damsas Laure  
DuPasquier Armelle  
Etter Nathalie

Messieurs  
Girard Pierre  
Joly Maël  
Monge Olivier (président et rapporteur)

Diserens Marius